



Bureau communautaire 8 septembre 2022

Les Arcades, Melle
Salle La Béronne

Bureau communautaire

- *Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET*

- **Quorum**

- **Pouvoirs**

Bureau communautaire

AFFAIRES GENERALES

Affaires générales

- Intervention de Monsieur Fabrice Michelet

1. Information - Fonctionnement des assemblées délibérantes de la communauté de communes - Désignation d'un secrétaire de séance pour le bureau communautaire et fin des règles dérogatoires à partir du 1^{er} septembre 2022

Objectif :

- Rationalisation de l'organisation des assemblées délibérantes et retour au fonctionnement de droit commun

Date : À partir du 1^{er} septembre 2022.

Affaires générales

- Intervention de Monsieur Fabrice Michelet

1. Information - Fonctionnement des assemblées délibérantes de la communauté de communes - Désignation d'un secrétaire de séance pour le bureau communautaire et fin des règles dérogatoires à partir du 1^{er} septembre 2022

Le bureau communautaire est invité à :

- **PRENDRE ACTE** de la désignation d'un secrétaire de séance pour le bureau communautaire et du retour au fonctionnement de droit commun des assemblées délibérantes de la communauté de communes à partir du 1^{er} septembre 2022.

Bureau communautaire

- *Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET*

- Désignation d'un secrétaire de séance

Affaires générales - Intervention de Monsieur Fabrice Michelet

2. Bureau communautaire du 7 juillet 2022 - Approbation du procès-verbal

Le bureau communautaire est invité à :

- **APPROUVER** le procès-verbal du bureau communautaire du 7 juillet 2022.

Bureau communautaire

SERVICES TECHNIQUES

Services techniques - Intervention de Monsieur Gilles PICHON

3. Présentation du Complexe sportif de Brioux-sur-Boutonne - Approbation de l'APD et de la rémunération définitive du maître d'œuvre

Les origines du projet

- Repenser un site sportif d'envergure intercommunal
 - le gymnase originel partiellement détruit en 2012
 - le dôme installé provisoirement n'offrant pas les conditions nécessaires à la bonne pratique du sport (inconfort thermique, acoustique, technique) et engendrant des coûts de fonctionnement importants
 - un espace jeunes accueillis dans des locaux appartenant à la commune
 - des besoins exprimés par la commune de Brioux permettant de mutualiser les moyens tant en ingénierie qu'en termes financiers.

Le site avant travaux



Périmètre d'implantation du complexe

3. Présentation du Complexe sportif de Brioux-sur-Boutonne - Approbation de l'APD et de la rémunération définitive du maître d'œuvre

Le programme

➤ Il comprend la construction :

- gymnase omnisports
- salle sportive annexe polypécialisée (judo, gymnastique volontaire, escalade)
- vestiaires
- espace d'accueil / buvette pour les sports intérieurs et espace vie de clubs pour les sports extérieurs ;
- espace Jeunes.

➤ Et les éléments suivants :

- la destruction des bâtiments existants et de la dalle béton de l'ancien gymnase,
- le démontage du dôme gonflable et la réutilisation ou destruction de la dalle béton support du dôme,
- l'aménagement fonctionnel et paysager des pourtours et accès au complexe sportif ;

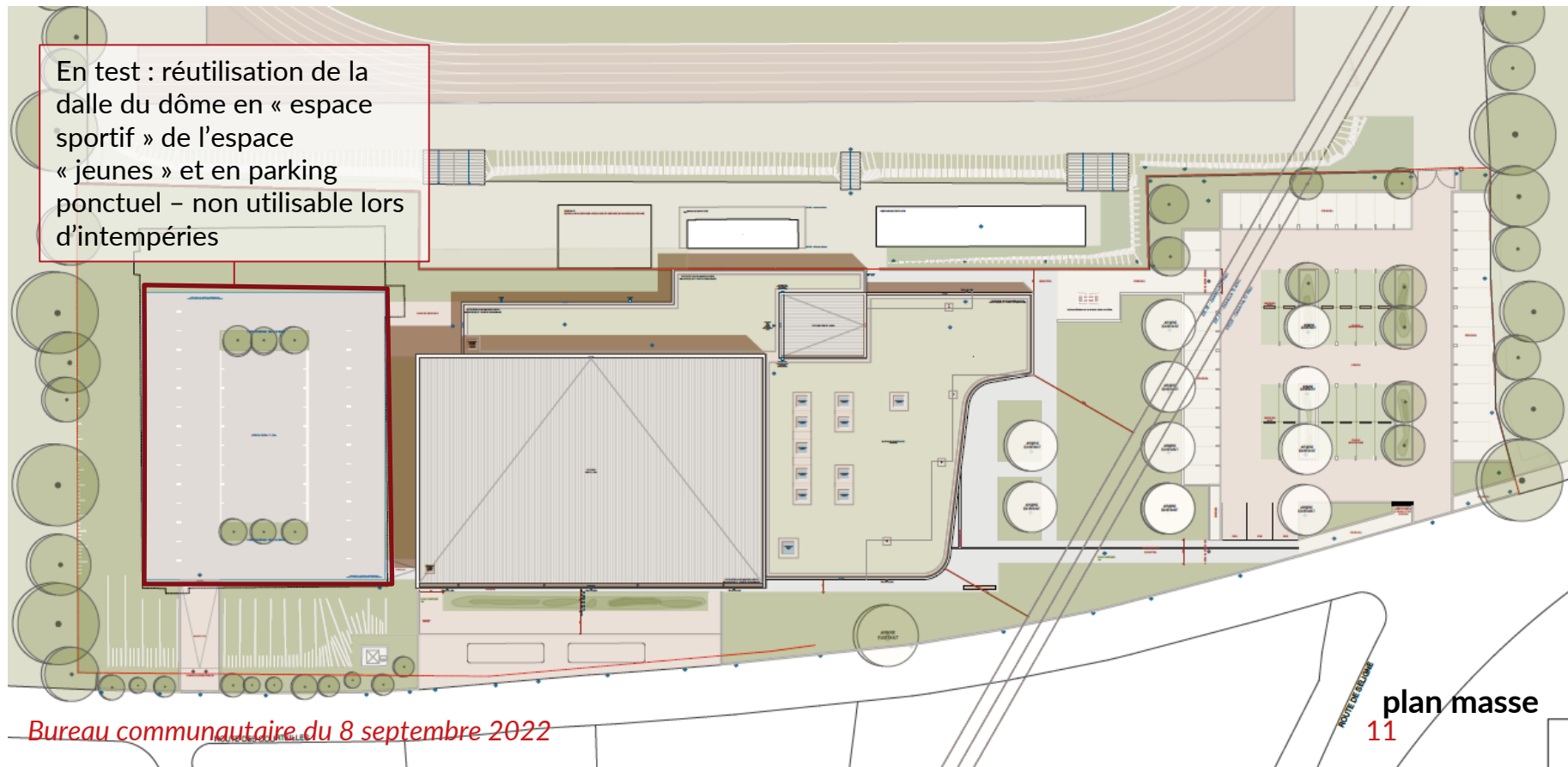
➤ Un projet ambitieux avec des exigences fortes en matière d'éco-construction / d'architecture durable / d'approche environnementale de la construction.

➤ Enveloppe allouée aux travaux : 3 688 000 € HT (mois m0 septembre 2020)

Services techniques - Intervention de Monsieur Gilles PICHON

Le projet - APD3

En test : réutilisation de la dalle du dôme en « espace sportif » de l'espace « jeunes » et en parking ponctuel - non utilisable lors d'intempéries



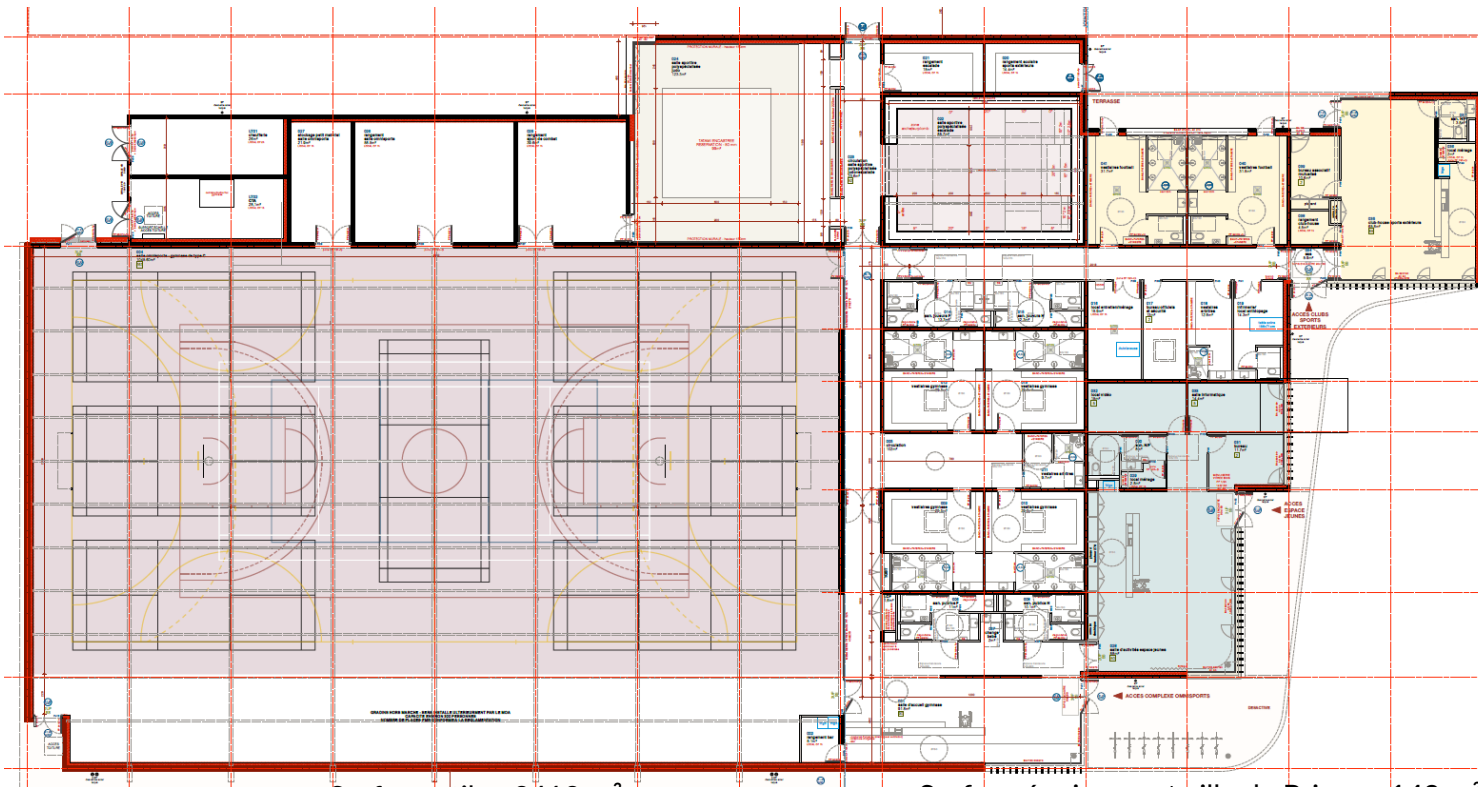
Bureau communautaire du 8 septembre 2022

plan masse

11

Services techniques - Intervention de Monsieur Gilles PICHON

Le projet - APD 3



Surface utile : 2412 m²

Coût de construction en €/m² : 1 553

Surface équipement ville de Brioux : 149 m²

Surface espace « jeunes » : 140 m²

Un projet ambitieux en ce qui concerne les objectifs énergétiques

- Consommation d'énergie faible :
 - chauffage : 30 kWh/m²/an
 - Auxiliaires : 10,5 kWh/m²/an

Matériaux

- Structure béton / bois
- Bardage bois
- Sol sportif : PVC
- Laine de bois dans les cloisonnements intérieurs
- Toiture végétalisée

Services techniques - Intervention de Monsieur Gilles PICHON

3. Présentation du Complexe sportif de Brioux-sur-Boutonne - Approbation de l'APD et de la rémunération définitive du maître d'œuvre

Un APD qui a du être retravaillé

Un premier APD estimé à 3 935 000 € HT. Un surcoût liée aux conclusions de l'étude de sol plus défavorables qu'espérées par la MOE.

L'APD 3 proposé après un travail d'optimisation est estimé à 3 746 000 € HT. Soit une augmentation prévisionnelle de 1,27% par rapport à l'enveloppe prévisionnelle (enveloppe initiale : 3 688 000 € HT – soit + 58 000 €)

Services techniques - Intervention de Monsieur Gilles PICHON

3. Présentation du Complexe sportif de Brioux-sur-Boutonne - Approbation de l'APD et de la rémunération définitive du maître d'œuvre

Les optimisations retenues :

- Suppression des gradins et réutilisation des gradins existants
- Suppression de la double flux dans la halle de sport, la salle polyspécialisée et la zone sports extérieurs et maintien dans les autres zones sans modifier la performance globale du bâtiment (impact : consommations KWHep/m²/an quasi similaires mais réparties différemment)
- Optimisation des surfaces (conformité programme) et des volumes
- Optimisation des équipements sportifs
- Suppression de l'espace privatif extérieur de l'espace jeunes, test de la pratique sur la dalle existante et installation d'une table de tennis de table d'extérieure en adaptation

Des éléments en option :

- Complément de désamiantage du réseau EU en fonction de l'avancée des études
- Ajout du miroir dans le dojo

Services techniques - Intervention de Monsieur Gilles PICHON

3. Présentation du Complexe sportif de Brioux-sur-Boutonne - Approbation de l'APD et de la rémunération définitive du maître d'œuvre

Le budget prévisionnel

Dépenses prévisionnelles - budget d'investissement	5 081 371,44 €	Recettes prévisionnelles	6 097 645,73 €
ETUDES PREALABLES	32 923,00 €	Etat (DETR)*	400 000 €
TRAVAUX	3 746 000,00 €	DSIL/FNADT*	500 000 €
BUREAUX ETUDES et autres	628 837,45 €	Agence nationale du sport	300 000 €
DIVERS (CONCOURS - AMO Concours - appel d'offre - CONCESSIONNAIRES)	67 110,77 €	Fonds européens	300 000 €
		CAF (espace jeune uniquement)	125 500 €
		TOTAL SUBVENTION	1 625 500 €
REVISIONS et Aléas contractuels	606 500,22 €	FCTVA	1 000 257,80 €
Total € HT	5 081 371,44 €	participation ville de Brioux **	312 390,72 €
TVA	1 016 274,29 €	Autofinancement CdC	3 159 497,21 €
Total dépenses € TTC	6 097 645,73 €	Total recette (TTC)	6 097 645,73 €

*Montant des révisions (dernier indice connu - juin 22) : 404 000 €

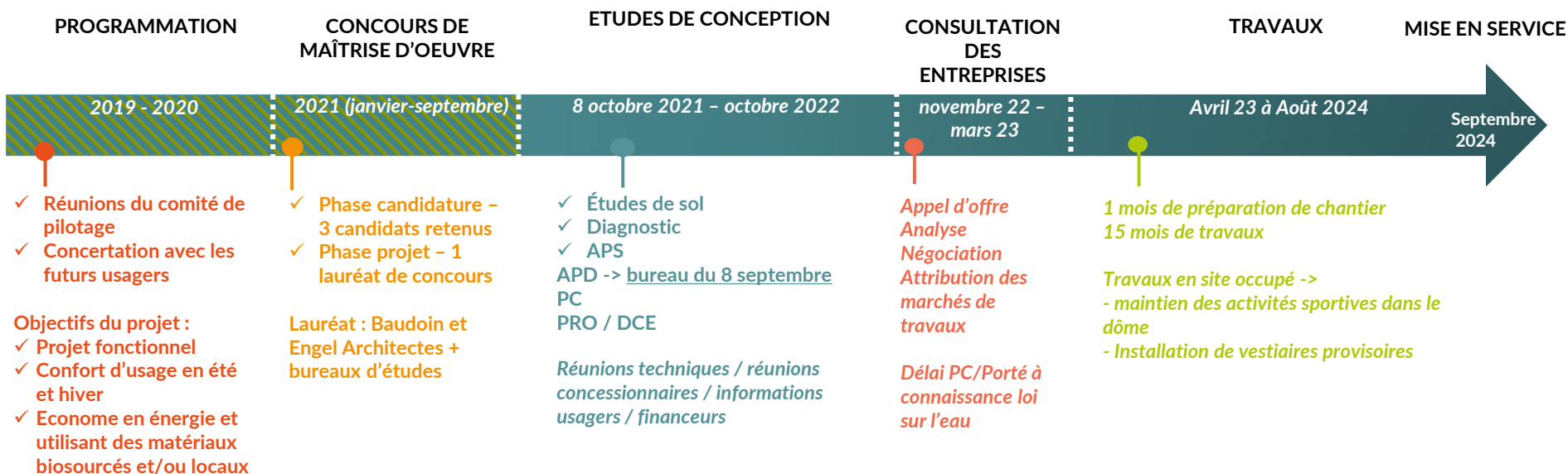
* montant notifié

** évoluera en fonction du montant des subventions accordées

Services techniques - Intervention de Monsieur Gilles PICHON

3. Présentation du Complexe sportif de Brioux-sur-Boutonne - Approbation de l'APD et de la rémunération définitive du maître d'œuvre

Calendrier prévisionnel



Services techniques - Intervention de Monsieur Gilles PICHON

3. Présentation du Complexe sportif de Brioux-sur-Boutonne et approbation de l'avant-projet définitif et de la rémunération définitive du maître d'œuvre

Le bureau communautaire est invité à :

- **VALIDER** l'avant-projet définitif présenté au montant de 3 746 000 € HT,
- **ARRÊTER** le montant de la rémunération définitive du maître d'œuvre à 533 055,80 € HT,
- **AUTORISER** le président à poursuivre la procédure nécessaire à la réalisation du projet,
- **AUTORISER** le président à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération et notamment l'avenant à passer au contrat de maîtrise d'œuvre.

Bureau communautaire

ATTRACTIVITE ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Attractivité économique et touristique

- Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

4. Lezay - Zone d'activité Plaine du Château - Vente d'un lot de parcelles avec bâtiment, à la Coopérative agricole de la Plaine de Saintonge au Plateau Mellois (parcelles cadastrées AP0076, AP0113 et pour parties les parcelles AP009, AP0115 et AP0117)

Contexte : Cession au profit de la Coopérative Entente Agricole de la Plaine de Saintonge au Plateau Mellois

Objectif : Développement du bio et des protéines végétales

Surface : Environ 5 180 m²

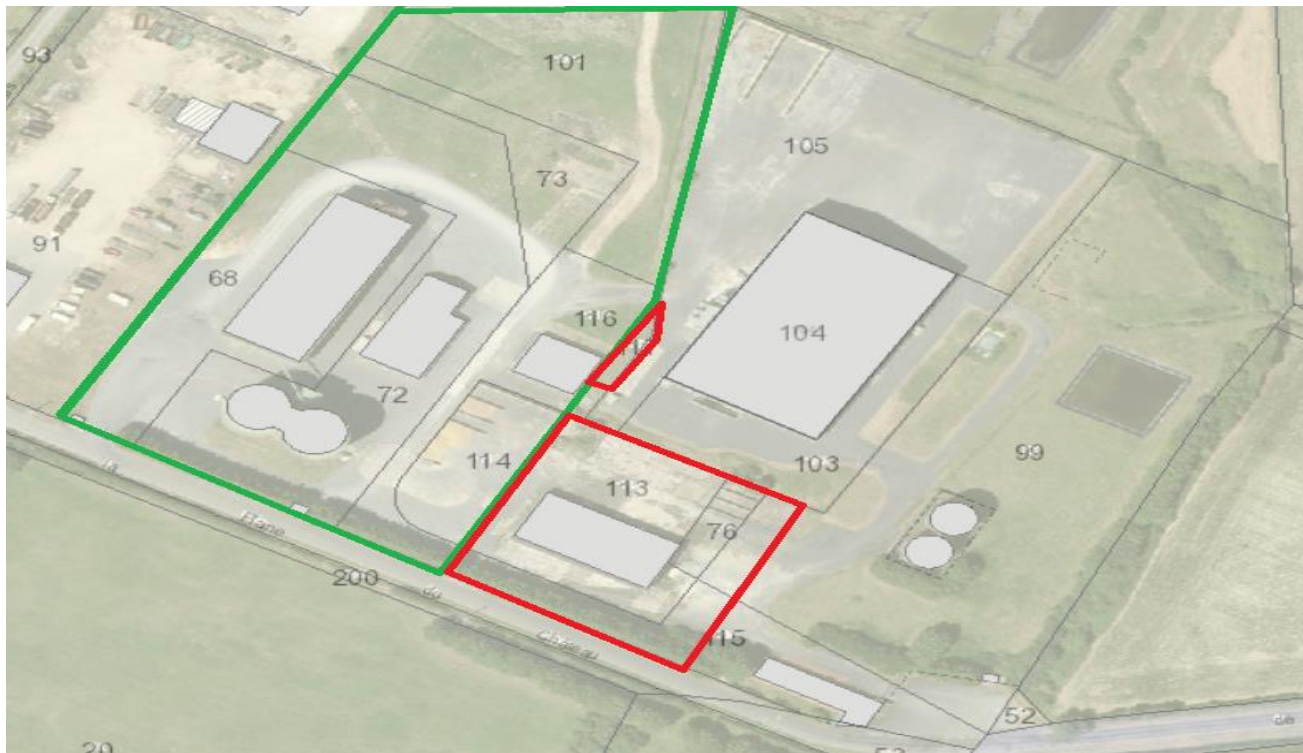
Prix : 42 000 € HT et hors frais de notaire

Condition préalable à la vente : Redécoupage des parcelles AP0099, AP0115 et AP0117 comme suit :

Attractivité économique et touristique

- Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

4. Lezay - Zone d'activité Plaine du Château - Vente d'un lot de parcelles avec bâtiment, à la Coopérative agricole de la Plaine de Saintonge au Plateau Mellois (parcelles cadastrées AP0076, AP0113 et pour parties les parcelles AP009, AP0115 et AP0117)



Attractivité économique et touristique

- Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

4. Lezay - Zone d'activité Plaine du Château - Vente d'un lot de parcelles avec bâtiment, à la Coopérative agricole de la Plaine de Saintonge au Plateau Mellois (parcelles cadastrées AP0076, AP0113 et pour parties les parcelles AP009, AP0115 et AP0117)

Conditions suspensives :

- Obtention des financements nécessaires à la réalisation du projet dans sa globalité ;
- Inscription d'une clause de retour au profit de la communauté de communes, aux frais exclusifs de l'acquéreur, dans le cas où le projet n'est pas réalisé dans les trois ans suivant la signature de l'acte authentique ;
- Obtention des autorisations d'urbanisme portant sur le projet le cas échéant, purgé de tout recours et retrait.

Attractivité économique et touristique

- Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

4. Lezay - Zone d'activité Plaine du Château - Vente d'un lot de parcelles avec bâtiment, à la Coopérative agricole de la Plaine de Saintonge au Plateau Mellois (parcelles cadastrées AP0076, AP0113 et pour parties les parcelles AP009, AP0115 et AP0117)

Le bureau communautaire est invité à :

- AUTORISER le président ou le vice-président délégué à signer le document d'arpentage qui formalisera les nouvelles limites de la division de la parcelle cadastrale faisant l'objet de la cession ;
- AUTORISER le président ou le vice-président délégué à signer une promesse synallagmatique de vente sous conditions suspensives d'une partie d'environ 5 180m² représentant la totalité des parcelles AP0076 et AP0113 et pour partie les parcelles actuellement cadastrée AP009, AP0115 et AP0117 (Lezay) zone d'activités Plaine du Château, à la Coopérative Entente Agricole de la Plaine de Saintonge au Plateau Mellois, au prix global de 42 000€ HT (hors frais), ainsi que toutes autres pièces nécessaires à la réalisation de l'opération ;
- DECIDER d'inscrire les crédits correspondants au budget annexe zone d'activités 2022 ;
- AUTORISER le président ou le vice-président délégué à signer les actes de ventes authentiques et tous documents relatifs qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction.

PREVENTION ET GESTION DES DECHETS

Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRE

5. Autorisation de signature de l'avenant n°1 à l'accord-cadre n°2020_ENV06 relatif à l'achat de bacs roulants d'ordures ménagères et de collecte sélective

Rappel des caractéristiques du marché :

Objet du marché : Achat de bacs roulants d'ordures ménagères et de collecte sélective.

Forme du marché : Accord-cadre mono-attributaire.

Type de prix : Prix fermes.

Durée : 2 ans non reconductibles.

Montant de l'accord-cadre :

Montant minimum	Montant maximum
35 000,00 € HT	600 000,00 € HT

Prévention et gestion des déchets

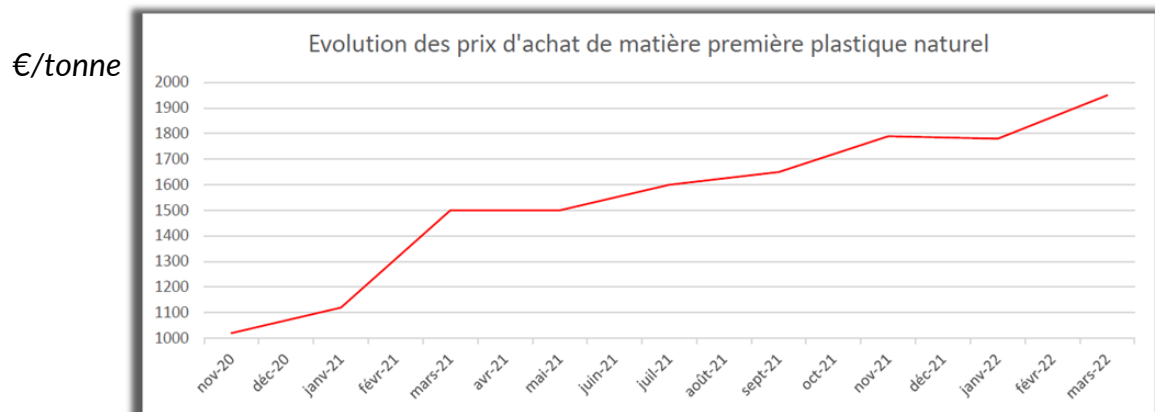
- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRE

5. Autorisation de signature de l'avenant n°1 à l'accord-cadre n°2020_ENV06 relatif à l'achat de bacs roulants d'ordures ménagères et de collecte sélective

Contexte de passation de l'avenant :

Augmentation du prix d'achat de la matière plastique PEHD

- Sur la période de novembre 2020 à mars 2022, le prix d'achat de la matière première plastique a augmenté de 91%
- La disponibilité de la matière « naturel/pétrole » et recyclé diminue fortement sur le premier trimestre 2022, obligeant l'usine à être en flux tendu sur la matière naturelle



Prévention et gestion des déchets

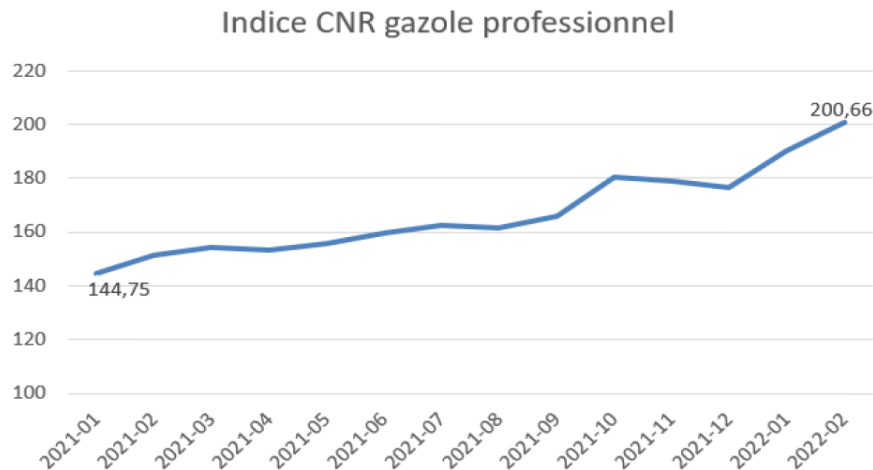
- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRE

5. Autorisation de signature de l'avenant n°1 à l'accord-cadre n°2020_ENV06 relatif à l'achat de bacs roulants d'ordures ménagères et de collecte sélective

Contexte de passation de l'avenant :

└ Augmentation du prix du transport – indice CNR

- Les prix de nos transports départ Langres intègrent une part variable indexée sur l'indice CNR
- L'indice a pris 38% entre Janvier 2021 et Février 2022, et n'intègrent pas encore les impacts des coûts du carburants historiquement haut du mois de Mars.



Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRE

5. Autorisation de signature de l'avenant n°1 à l'accord-cadre n°2020_ENV06 relatif à l'achat de bacs roulants d'ordures ménagères et de collecte sélective

Contexte de passation de l'avenant :

Marché et contexte

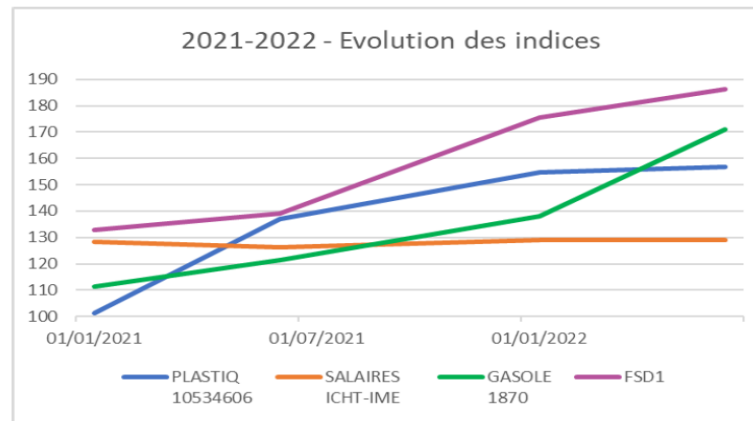
- Décembre 2020 : réponse au marché de fourniture de bacs roulants
- Fin 2020 – 2021 : reprise de l'activité mondiale => Hausse des prix d'achat matières + Pénurie d'acier
- Mars 2022 : guerre en Ukraine => nouvelle envolée des prix d'achat (matières + énergie)

Variation des valeurs d'indices constituant le coût de production des bacs :

Date de cotation	PLASTIQ 10534606	SALAIRES ICHT-IME	GASOLE 1870	FSD1
01/06/2022	156,8	129,2	171,16	186,2
01/01/2022	154,8	129,2	138,14	175,6
01/06/2021	137,2	126,4	121,32	139,17
01/01/2021	101,4	128,5	111,52	132,8

Variation **+55%** **+1%** **+53%** **+40%**

En attente de publication - Reprise des derniers indices connus



Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRE

5. Autorisation de signature de l'avenant n°1 à l'accord-cadre n°2020_ENV06 relatif à l'achat de bacs roulants d'ordures ménagères et de collecte sélective

Contenu de l'avenant :

- **Augmentation de +50% du montant maximum de l'accord-cadre.**

600 000,00 € HT -> 900 000 € HT. (Écart entre tarifs utilisés pour l'étude et ceux appliqués depuis 2020)

- **Modification des prix du bordereau des prix unitaires.**

La modification des prix est applicable au 14 juin 2022.

La modification des prix est valable uniquement sur les bacs, les prix du transport étant bloqués.

Le coefficient de révision des prix applicable sur les bacs est le suivant : **1,3042**

- **Insertion d'une formule de révision des prix sur la base d'un indice.**

Pour les commandes suivantes, application du coefficient de révision sur les bacs selon une formule de révision (avec négociation sur le maintien du gel du prix du transport).

Les révisions de prix auront lieu pour tous les articles du BPU, sur demande de l'entreprise, les :

- 3 octobre 2022 ;
- 3 janvier 2023.

Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRE

5. Autorisation de signature de l'avenant n°1 à l'accord-cadre n°2020_ENV06 relatif à l'achat de bacs roulants d'ordures ménagères et de collecte sélective

Stratégie d'achat sur le marché Bacs roulants au regard du contexte

Économique :

Au regard de la modification de prix proposée par avenant, trois leviers de prix pourront être utilisés pour passer les prochaines commandes :

- ❑ Avant le 3/10/22 : Prix modifiés sur le marché actuel (Anciens prix augmentés de 30,42 %)
- ❑ Après le 3/10/22 : Prix modifiés et révisés sur le marché actuel (Anciens prix augmentés avec application de la clause de révision de prix)
- ❑ Après le 01/03/2023 : Prix proposés dans le cadre d'une nouvelle consultation lancée (Les prix du nouveau marché seront connus le 30 septembre 2022 lors de la remise des offres)

Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRE

5. Autorisation de signature de l'avenant n°1 à l'accord-cadre n°2020_ENV06 relatif à l'achat de bacs roulants d'ordures ménagères et de collecte sélective

Le bureau communautaire est invité à :

- **AUTORISER** le président à signer l'avenant n°1 de l'accord-cadre à bons de commande n°2021_ENV06 relatif à l'achat de bacs roulants d'ordures ménagères et de collecte sélective.

Bureau communautaire

CYCLE DE L'EAU

Cycle de l'eau - *Intervention de Monsieur Philippe CACLIN*

6. Autorisation de signature de l'accord-cadre à bons de commande mono-attributaire M22CE05 - Réalisation des contrôles de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif (ANC) pour le compte de la communauté de communes Mellois en Poitou

Contexte de passation du marché :

La communauté de communes Mellois en Poitou compte sur l'ensemble de ses 62 communes environ 15 000 installations en assainissement non collectif dont environ 7000 contrôles de bon fonctionnement en retard.

Les contrôles concernés par le présent marché ont été réalisés il y a plus de 8 ans.

La direction du cycle de l'eau a lancé 2 marchés, un de 400 CBF sur La Mothe-Saint-Héray et Exoudun en 2021 et un autre de 500 sur Celles-sur-Belle en 2022.

Afin de résorber le retard accumulé sur plusieurs années, la DCE lance un marché pluriannuel (3 ans) de 2000 CBF/an.

Cycle de l'eau - Intervention de Monsieur Philippe CACLIN

6. Autorisation de signature de l'accord-cadre à bons de commande mono-attributaire M22CE05 - Réalisation des contrôles de bon fonctionnement des installations d'ANC pour le compte de la communauté de communes

Rappel des caractéristiques du marché :

Objet du marché : Réalisation des contrôles des installations d'ANC pour le compte de la communauté de communes Mellois en Poitou

Forme du marché : Accord-cadre mono-attributaire.

Type de prix : Unitaire, révisable.

Durée : 1 an à partir du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023, renouvelable 2 fois 1 an.

Montant maximum de l'accord-cadre : 720 000 € HT

Cycle de l'eau - Intervention de Monsieur Philippe CACLIN

6. Autorisation de signature de l'accord-cadre à bons de commande mono-attributaire M22CE05 - Réalisation des contrôles de bon fonctionnement des installations ANC pour le compte de la communauté de communes

Attribution (CAO du 01/09/22) :

GENIE DE L'EAU située à VANDROEUVRE LES NANCY (54500)

pour un montant de :

- 190 000,00 € HT par an sur la base de 2000 CBF par an
soit 570 000,00 € HT sur les 3 ans potentiels

Rappel : Le montant maximum de l'accord-cadre est de 720 000 € HT.

Cycle de l'eau - Intervention de Monsieur Philippe CACLIN

6. Autorisation de signature de l'accord-cadre à bons de commande mono-attributaire M22CE05 - Réalisation des contrôles de bon fonctionnement des installations ANC pour le compte de la communauté de communes

Point financier

NCA Environnement était le prestataire précédent sur le marché conclu en 2020. L'entreprise est également titulaire du marché passé en 2022 pour 500 CBF.

	2020	2022 Marché 500 CBF	2022 Accord-cadre (à minima 2000 CBF par an)
Tarif € HT pour 1 CBF	97,53 € HT	120 € HT	95 € HT

Montant facturé aux usagers pour 1 CBF selon tarifs votés : 120 €HT

Augmentation de 23,04% entre le tarif proposé en 2020 et le tarif proposé en 2022 (Marché 500 CBF).

Baisse de 20,83% entre le tarif proposé en 2022 (500 CBF) et le tarif proposé en 2022 (Accord-cadre).

Cycle de l'eau - *Intervention de Monsieur Philippe CACLIN*

6. Autorisation de signature de l'accord-cadre à bons de commande mono-attributaire M22CE05 - Réalisation des contrôles de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif (ANC) pour le compte de la communauté de communes Mellois en Poitou

Le bureau communautaire est invité à :

- **AUTORISER** le président à signer l'accord-cadre à bons de commande mono-attributaire M22CE05 relatif à la réalisation des contrôles des installations d'assainissement non collectif (ANC) pour le compte de la communauté de communes Mellois en Poitou, conformément aux dispositions ci-dessus.

Bureau communautaire

ANIMATION DU TERRITOIRE

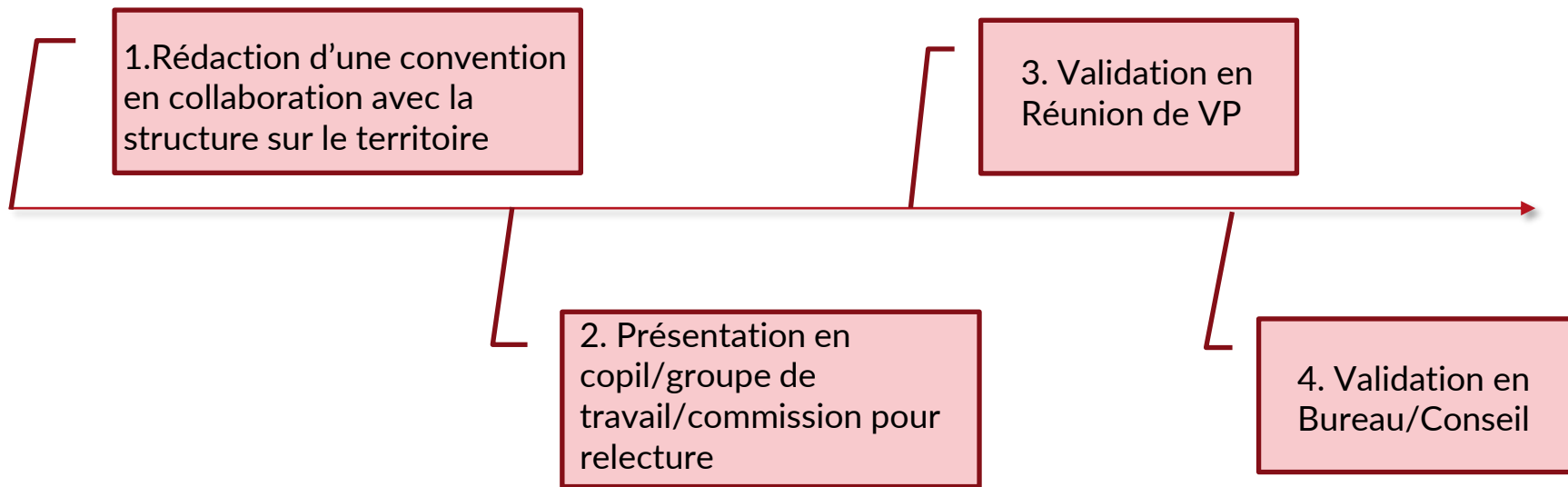
7. Information sur le circuit de validation des subventions versées aux associations conventionnées avec la communauté de communes

Objectifs :

- Mettre en cohérence l'instruction des demandes de subvention des associations
- Apporter de la transparence aux élus communautaires

7. Information sur le circuit de validation des subventions versées aux associations conventionnées avec la communauté de communes

Proposition de circuit



Dans le cas où une demande de subvention ne se rattacherait pas à une politique publique, la demande passerait en réunion de VP.

7. Information sur le circuit de validation des subventions versées aux associations conventionnées avec la communauté de communes

Proposition d'une présentation identique en bureau ou en conseil pour toutes les conventions

- ☐ L'objet de l'association et ses missions
- ☐ Son périmètre géographique d'intervention – son rayonnement
- ☐ Les objectifs de la convention qui sera signée
- ☐ Le mode de calcul de la subvention, les modalités de paiement et le pourcentage qu'elle représente par rapport au budget de l'association
- ☐ Les critères d'évaluation des objectifs
- ☐ Visa du groupe d'élus (groupe de travail, commission...)

7. Information sur le circuit de validation des subventions versées aux associations conventionnées avec la communauté de communes

Liste des associations conventionnées et lien avec l'exercice d'une compétence communautaire

Animation du territoire - Intervention Madame Sylvie BRUNET

Association	Compétences	Direction qui gère la convention	Nom du groupe de travail d'élus
CBE	ATTRACTIVITE ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE	Attractivité économique et touristique	Groupe de travail d'élus
OFFICE de TOURISME PAYS MELLOIS	ATTRACTIVITE ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE	Attractivité économique et touristique	Groupe de travail d'élus
Musée Poitou Protestant	ATTRACTIVITE ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE	Attractivité économique et touristique	Groupe de travail d'élus
Mines d'Argent	ATTRACTIVITE ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE	Attractivité économique et touristique	Groupe de travail d'élus
SOLIDARITE PAYSANS	ATTRACTIVITE ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE	Attractivité économique et touristique	Groupe de travail d'élus
ADAGV	ACTION SOCIALE	Pôle solidarité	Copil Solidarité
MISSION LOCALE	ACTION SOCIALE	Pôle solidarité	Copil Solidarité
AIPM	ACTION SOCIALE	Pôle solidarité	Copil Solidarité
Epicerie Sociale	ACTION SOCIALE	Pôle solidarité	Copil Solidarité
Appui et vous sud 79	ACTION SOCIALE	Pôle solidarité	Copil Solidarité
Mot à Mot	ACTION SOCIALE	Pôle solidarité	Copil Solidarité
TOITS ETC	ACTION SOCIALE	Pôle solidarité	Copil Solidarité

Animation du territoire – Intervention Madame Sylvie BRUNET

7. Information sur le circuit de validation des subventions versées aux associations conventionnées avec la communauté de communes

Association	Compétences	Direction qui gère la convention	Nom du groupe de travail d'élus
Belle et Lambon	EDUCATION JEUNESSE	Education	Commission élus PEEJ
Centre Socio-culturel Mellois	EDUCATION JEUNESSE	Education	Commission élus PEEJ
Les enfants d'abord	EDUCATION JEUNESSE	Education	Commission élus
OSAPAM	Soutien à la vie associative dans le cadre de convention	Animation Sportive	Commission subvention et partenariat
Comité départemental de la fédération française de la montagne et de l'escalade 79	Soutien à la vie associative dans le cadre de convention	Animation Sportive	Commission subvention et partenariat
Hand Ball Club Cellois	Soutien à la vie associative dans le cadre de convention	Animation Sportive	Commission subvention et partenariat
D4B	Soutien à la vie associative dans le cadre de convention	Communication	Réunion de VP

Animation du territoire – Intervention Madame Sylvie BRUNET

7. Information sur le circuit de validation des subventions versées aux associations conventionnées avec la communauté de communes

Association	Compétences	Direction qui gère la convention	Nom du groupe de travail d'élus
URFR	Soutien à la vie associative dans le cadre de convention	Animation du territoire	Commission subvention et partenariat
BETAPI	FRANCE SERVICES- Inclusion Numérique	Animation du territoire	Commission subvention et partenariat
Ecole de musique du pays Mellois	Soutien à la vie associative dans le cadre de convention	Animation du territoire	Commission subvention et partenariat
CCEM	Soutien à la vie associative dans le cadre de convention	Animation du territoire	Commission subvention et partenariat
ADIL	Habitat	Aménagement et urbanisme	Vice-Présidents

7. Information sur le circuit de validation des subventions versées aux associations conventionnées avec la communauté de communes

Le bureau communautaire est invité à :

- **PRENDRE CONNAISSANCE** du circuit de validation des subventions versées aux associations conventionnées avec la communauté de communes.

Animation du territoire - Intervention Madame Sylvie BRUNET

8. Coopération Culturelle en Mellois - Convention triennale 2022 - 2024

But

La promotion, la diffusion et la médiation de la culture sur le territoire de mellois en Poitou. Elle met en œuvre :

- la coopération culturelle des acteurs de la musique et du spectacle vivant,
- le portage administratif et financier auprès des partenaires et des collectivités territoriales du projet culturel de ses membres.

Rayonnement

La CCEM réunit 4 associations qui mènent des actions culturelles accueillant du public de l'ensemble du territoire et au-delà.

8. Coopération Culturelle en Mellois - Convention triennale 2022-2024

Proposition des objectifs de la convention

☐ Médiation

- Réaliser 2 projets de médiation culturelle avec des artistes professionnels,
- Les ateliers, les stages et les projets de médiation culturelle feront l'objet d'une présentation publique au cours des saisons culturelles, ou lors de festival

☐ Programmation culturelle

Les associations, La CCEM, Le plancher des vases, Les Amis de Saint Savinien, Les Arts en Boule, La Ronde des Jurons proposeront des saisons culturelles et des festivals chaque année, comprenant au moins 66 spectacles.

8. Coopération Culturelle en Mellois - Convention triennale 2022 - 2024

- ❑ **Coordination et soutien des actions de communication des membres de la CCEM.**

Plaquette des saisons culturelles, mise en place et développement d'une communication « réseaux sociaux ».

- ❑ **Maintien à l'emploi associatif**

Le personnel de la CCEM gère les besoins administratifs, matériel et techniques pour ses membres :

- 0,5 ETP dédié à la coordination, l'administration et gestion des diffuseurs coopérants.
- 0.25 ETP de régisseur d'événements et de projets.

8. Coopération Culturelle en Mellois - Convention triennale 2022 - 2024

Le mode de calcul

Une subvention de 21 180 € maximale serait versée en une fois en 2022, puis en 2 fois avec un acompte de 70% et le solde de 30% sur justificatifs en 2023 et en 2024 avec :

- **Une part fixe de 9300 € pour la CCEM :**
 - maintien à l'emploi : 2 700€ (0.75×3600)
 - communication : 1200€
 - participation aux prestations artistiques : 5400€ (20 jours à 120€ et 500€ x 6 artistes professionnels)

Animation du territoire - Intervention Madame Sylvie BRUNET

8. Coopération Culturelle en Mellois - Convention triennale 2022 - 2024

➤ **Et Une part variable de 11 800€ calculée comme suit :**

Nombre de spectacles : 66 spectacles (en moyenne) en saison, en festival et résidences : $66 \times 180 = 11880\text{€}$

▪ **Le nombre de spectacles est répartie comme suit :**

- ❖ La CCEM : 2 spectacles en saison
- ❖ Les Amis de Saint Savinien : 6 spectacles en festival
- ❖ Les Arts en Boule : 13 spectacles dont 5 en saison et 8 en festival
- ❖ La Ronde des Jurons : 35 spectacles dont 26 en saison et 9 en festival
- ❖ Plancher des Valses : 10 spectacles dont 6 en saison et 4 en festival.

Le montant définitif sera versé suite à la communication du nombre de spectacles réalisés.

8. Coopération Culturelle en Mellois - Convention triennale 2022 - 2024

Vu l'avis de la commission subvention et partenariat du 20 juin 2022,

Le bureau communautaire est invité à :

- **APPROUVER** le versement d'une subvention pour l'année 2022 d'un montant de 21 180 € à l'association Coopération Culturelle en Mellois ;
- **AUTORISER** le président à signer la convention triennale ainsi que tous les documents y afférents.

Bureau communautaire

EDUCATION – ENFANCE JEUNESSE

Education – Enfance jeunesse - Intervention de

Madame Marylène PICARD

9. Les enfants d'abord - Avenant n°1 à la convention triennale d'objectifs

Contexte : Actualisation par avenant de la convention pluriannuelle d'objectifs des actions Enfance, Jeunesse 2022-2024 avec l'association « Les enfants d'abord ».

Objectif :

- réajuster le montant annuel de la subvention à l'association « Les Enfants d'Abord » en y intégrant des charges liées au coût de l'entretien de la structure Petite Enfance, soit 3000€ supplémentaires ;
- apporter des précisions sur les éléments permettant de déterminer la subvention ;
- modifier les modalités de versement de la subvention ainsi que les montants de la subvention.

Education – Enfance jeunesse - Intervention de

Madame Marylène PICARD

9. Les enfants d'abord - Avenant n°1 à la convention triennale d'objectifs

Vu l'avis du comité de pilotage petite enfance, enfance, jeunesse en date du 29 juin 2022 ;

Le bureau communautaire est invité à :

- **APPROUVER** les modifications apportées à la subvention à l'association Les Enfants d'Abord dans les conditions présentées, les crédits nécessaires étant inscrits aux budgets, soit pour un montant de 23 000 € annuels, soit 69 000 € sur trois ans dans les conditions précitées ;
- **AUTORISER** la signature de l'avenant n°1 à la convention triennale des actions 2022-2024, avec l'association « Les Enfants d'Abord » telle qu'annexée, ainsi que tout document afférent.

Bureau communautaire

AMENAGEMENT

Aménagement - Intervention de Monsieur Sylvain GRIFFAULT

10. Agence Départementale d'Information sur le Logement des Deux-Sèvres (ADIL 79) – Subvention au titre de l'année 2022

Une volonté politique d'agir sur le champ de l'habitat



- ☐ La Communauté de communes initie l'élaboration d'un PLUi-H afin notamment de se doter d'un outil de stratégie et de programmation pour des actions opérationnelles sur le champ de l'habitat et du logement



- ☐ L'habitat constitue l'une des ambitions du projet de territoire :
« Des logements pour répondre à tous les besoins » issue du défi
« Nourrir le lien social et assurer l'inclusion et la solidarité »

- ☐ Dispositif PVD sur 5 communes du territoire

Aménagement - Intervention de Monsieur Sylvain GRIFFAULT

10. Agence Départementale d'Information sur le Logement des Deux-Sèvres (ADIL 79) – Subvention au titre de l'année 2022

La nécessité de se doter d'un outil d'observation et de veille pour piloter

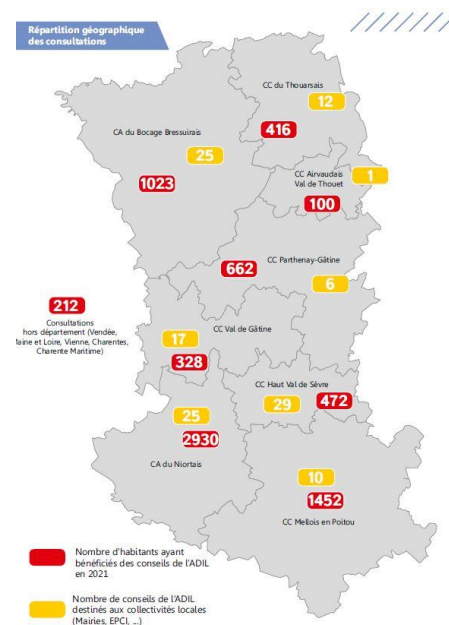
- ❑ La phase de diagnostic du PLH doit s'appuyer sur une vision précise des caractéristiques du parc de logements publics et privés pour fonder le projet d'aménagement (*nombre et typologie des logements, structure du parc public, profil des demandeurs, type de logements demandés, taux de tension du parc, offres de logements temporaires, logements dégradés ...*)
- ❑ Les outils d'observation à l'échelle de Mellois en Poitou sont à ce jour partiels ou inexistants
- ❑ La nécessité d'une vision prospective sur les « modes d'habiter » en lien avec l'objectif ZAN 2050

Aménagement - Intervention de Monsieur Sylvain GRIFFAULT

10. Agence Départementale d'Information sur le Logement des Deux-Sèvres (ADIL 79) – Subvention au titre de l'année 2022

Pôle juridique – actions 2021 sur Mellois en Poitou

- ❑ 1 permanence par mois à Melle
- ❑ Une communication opérée auprès des 5 France Services sur le rôle de ce partenaire
- ❑ 1 réunion d'information des référents communaux Urbanisme le 18/11/2021



Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain GRIFFAULT

10. Agence Départementale d'Information sur le Logement des Deux-Sèvres (ADIL 79) – Subvention au titre de l'année 2022

Pôle observation – Actions programmées en 2022

L'ADIL alimente depuis 2008 des bases de données sur le marché local de l'habitat, cette ressource est exploitable pour l'aide à la décision.

L'ADIL peut réaliser des missions spécifiques :

- ☐ Des études départementales annuelles
- ☐ Participation aux études pré opérationnelles (OPAH - PLUI - SCOT)
- ☐ Des études sur les territoires des EPCI
- ☐ Participation aux travaux d'un observatoire
- ☐ Edition de carte et de graphiques

LES CHIFFRES du pôle observation

8 Bases de données
+ 70 000 Références
14 ans de référence

Aménagement - Intervention de Monsieur Sylvain GRIFFAULT

10. Agence Départementale d'Information sur le Logement des Deux-Sèvres (ADIL 79) – Subvention au titre de l'année 2022

Pôle observation – Données exploitables pour le PLUi-H

THEMATIQUES DONNEES	ELEMENTS A OBSERVER	INDICATEURS	SOURCES	DATES	ECHELONS
PARC DE LOGEMENTS	Structure du parc	Evolution nombre RP + RS	INSEE	Sur 10 ans	Cc Mellois Communes
	Logements vacants	Evolution nombre LV	INSEE	Sur 10 ans	Cc Mellois Communes
	Statut d'occupation	Evolution nombre PO + locataires (privés et HLM)	INSEE	Sur 10 ans	Cc Mellois Communes
	Typologie des logements	Evolution de la typologie	INSEE	Sur 10 ans	Cc Mellois Communes
	Taille des logements	Evolution de la taille des logements	INSEE	Sur 10 ans	Cc Mellois Communes
	Habitat « indigne »	Estimation PPPI Résultats OPAH RU	INSEE	Sur 10 ans	Cc Mellois Communes
CONSTRUCTION NEUVE	Production de logements	Nombre + caractéristiques logements commencés	SITADEL 1 / 2	Sur 10 ans	Cc Mellois Communes
	Consommation foncière	Suivi consommation et localisation zones U + AU + suivi des PC	SITADEL 1 / 2	Sur 10 ans	Cc Mellois Communes

Aménagement - Intervention de Monsieur Sylvain GRIFFAULT

10. Agence Départementale d'Information sur le Logement des Deux-Sèvres (ADIL 79) – Subvention au titre de l'année 2022

Vu l'avis des vice-présidents en date du 28 juillet 2022,

Le bureau communautaire est invité à :

- **AUTORISER** le versement d'une subvention pour l'année 2022 d'un montant de 13 268,36 € à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement des Deux-Sèvres (Adil79).

Bureau communautaire

RESSOURCES HUMAINES

Ressources humaines et communication interne

- Intervention de Madame Chantal BRILLAUD

11. Convention financière d'indemnisation des frais de formation en cas de mutation d'un fonctionnaire

Contexte : Recrutement à la communauté de commune, par voie de mutation, d'un fonctionnaire titularisé récemment (titulaire du grade d'éducateur territorial de jeunes enfants sur le poste de directeur adjoint de la halte-garderie Paume d'Api et responsable du RAM).

- Recrutement le 12 septembre 2022
- Titularisation depuis le 1^{er} juillet 2022

Objectif : L'indemnisation de la collectivité d'origine (communauté de communes Val-de-Saintonge) des rémunérations perçues par l'agent pendant la durée de son stage.

Montant : 1410 €

11. Convention financière d'indemnisation des frais de formation en cas de mutation d'un fonctionnaire

Le bureau communautaire est invité à :

- **AUTORISER** le président ou le vice-président délégué à signer la convention financière d'indemnisation des frais de formation en cas de mutation avec la communauté de communes Val-De-Saintonge, permettant le versement d'une indemnité de 1 410 €, suite au recrutement par voie de mutation d'un agent de ladite collectivité.

Bureau communautaire

QUESTIONS DIVERSES

Questions diverses

- Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

Agenda des réunions

- Vendredi 9 septembre 2022 - Séminaire budgétaire – Salle des fêtes à Saint-Romans-Lès-Melle
- Jeudi 15 septembre 2022 – Conférence des maires – Maison des associations à Lorigné
- Jeudi 22 septembre 2022 – Conseil communautaire – Salle des fêtes (La Boutonnaise) à Brioux-sur-Boutonne
- Samedi 24 septembre 2022 - Journée découverte des équipements communautaires – Lieu à définir

Merci pour votre attention

2 place de Strasbourg
CS 60048
79500 MELLE
T 05 49 290 290
accueil@melloisenpoitou.fr